



RÈGLEMENT « LES DÉNOYAUTÉS DE LA CERISE »

Art.1 : PRESENTATION

Evènement sportif organisé par les associations « Les traces Hilaïroises » et le « Comité des fêtes de St-Hilaire-St-Mesmin » qui aura lieu le dimanche 25 octobre 2026 à Saint-Hilaire-St-Mesmin.

Nombre de participants limités à 900 personnes pour l'ensemble des 2 courses.

Art.2 : PROGRAMME

RDV à Saint-Hilaire-St-Mesmin (45160) le 25 Octobre 2026 à partir de 8h00 Départ
et arrivée au Pâtis (terrains de sport)

- 10km : 9h00 - course ouverte aux 16 ans et +

- 16km : 10h30 - course ouverte aux 18 ans et +

Art.3 : PARCOURS / RAVITAILLEMENT

Courses nature accessible à tous, empruntant des chemins de halage et sentiers du bord de Loiret et Loire, qui vous permettront de découvrir la Saint-Hilaire-St-Mesmin et son patrimoine. Les parcours sont susceptibles d'être modifiés ou raccourcis en cas d'aléas climatiques ou d'évènements inattendus.

10km : 1 boucle

16km : 1 boucle

Plusieurs points de ravitaillement sur les différentes épreuves :

1 point de ravitaillement pour le 10km + ravitaillement final

2 points de ravitaillement pour le 16km + ravitaillement final

Art.4 : INSCRIPTION

Inscription via site PROTIMING : <https://protiming.fr/Runnings/>

ATTENTION : 900 participants maximum sur l'ensemble des 2 courses 10 & 16km

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « PASS' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA : Santé,

Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Ou Attestation de Parcours Prévention Santé de moins de 3 mois effectué sur : <https://pps.athle.fr/> pour les majeurs

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art.5 : TARIFS

- 10km : 12€
- 16km : 18€

Art.6 : RETRAITS DES DOSSARDS

Plusieurs points et dates de retrait avant l'évènement seront communiqués via les réseaux sociaux. **Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas complet.**

Art.7 : CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Un chronométrage officiel et des classements seront établis pour les courses de 10 et 16km

- Lot et trophée pour les 3 1ers au Scratch H et F
- Lot à chaque participant
- Cadeaux de nos partenaires à gagner par tirage au sort

Art.8 : PARKING / CONSIGNE / WC

Parkings gratuits sur place : un plan de localisation sera envoyé par Email avant la course à chaque participant

Une consigne et des WC seront à votre disposition près de la zone de départ / arrivée.

Art.9 : RÉSULTATS

Les résultats complets seront consultables sur le site de PROTIMING

Art.10 : SÉCURITÉ / ACCOMPAGNATEURS

Des bénévoles signaleurs sont présents sur tout le parcours pour assurer la sécurité et servir d'antennes avec l'équipe de secouristes.

Les accompagnateurs à pied, à vélo et les chiens (canicross) ne sont pas autorisés sur le parcours pour des raisons de sécurité et de bon déroulement des courses.

Art.11 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts au titre de la responsabilité civile par une police souscrite auprès de leur assureur. Les licenciés bénéficient des garanties « individuelles accident » accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident résultant d'une insuffisance physique pendant ou après l'épreuve, et pour les vols et accidents pouvant survenir sur les parkings.

Art.12 : ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'évènement, d'arrêter l'évènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si l'évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, d'une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'Organisateur, le report de l'évènement ou le remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

En cas de catastrophe naturelle, l'organisation pourra être modifiée ou annulée sans remboursement des frais d'inscription.

En cas d'annulation par le participant, quel que soit le motif, il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription.

Art.13 : DROIT À L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur à utiliser celle-ci sur tout support pour une durée de 2 ans.

Art.15 : ÉTHIQUE / ECO-ATTITUDE

La logique de l'épreuve est de réunir le plus de personnes possibles autour d'une pratique sportive conviviale. Les podiums sont assurés sur le principe mais ne constituent pas un objectif pour notre organisation. Contenter la grande majorité des participants est notre seul objectif et la plus belle récompense.

La participation aux DÉNOYAUTÉS DE LA CERISE engage chaque coureur à respecter l'environnement dans lequel il évolue.

Ne jeter aucun déchet sur le parcours. Utiliser les containers à déchets sur les ravitaillements pour jeter vos déchets.

Si un coureur est surpris à jeter un déchet à terre, il sera automatiquement disqualifié.

N'oubliez pas que tous les petits gestes comptent pour vivre dans un monde plus sain et tous n'engendrent pas de surcoûts pour autant.

En validant leur inscription, tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les clauses.